DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Aide départementale à l'aménagement des espaces extérieurs de la cité Bellevue par la société Logirem

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la société Logirem, une subvention de 10 800 € destinée à l'aménagement des espaces extérieurs de la cité Bellevue à Marseille portant sur un coût prévisionnel de 40 456 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de l'aide départementale, jointe au rapport,
- de procéder à l'affectation de crédit indiquée dans le rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP 2016-19013H rattachée au chapitre 204, fonction 71, article 20423, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité M. VERANI s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée